

UPM Chapelle Darblay
**Responsabilité
environnementale
et sociétale**
2017



UPM Chapelle Darblay

La papeterie UPM Chapelle Darblay est située à Grand-Couronne, près de Rouen, au bord de la Seine et à environ 130 km de Paris. Fondée en 1927, Chapelle Darblay fait partie de la division UPM Paper ENA (Europe et Amérique du Nord) et fabrique du papier journal à partir de fibres 100 % recyclées. L'usine est composée d'une machine à papier, de deux chaînes de désencrage, d'une centrale de cogénération biomasse, d'une station de traitement des effluents et d'un centre de tri du papier.

Pour la production de papier journal, Chapelle Darblay récupère 350 000 tonnes de journaux et magazines par an grâce à 350 contrats passés avec les collectivités locales, soit 24 millions de personnes en France. Une grande partie des papiers recyclables vient de la région parisienne et est transportée par voie navigable. Notre proximité avec les grands centres urbains nous permet de limiter autant que possible les émissions de gaz à effet de serre.

Les questions environnementales font partie intégrante de nos opérations quotidiennes. Les objectifs sont fixés dans le cadre de notre processus de planification annuel, avec nos principaux aspects et impacts environnementaux identifiés par nos exigences réglementaires et opérationnelles afin de démontrer une amélioration continue. Ces objectifs sont suivis de près tout au long de l'année.



Capacité de production	250 000 t/a papiers graphique
Personnel	205
Produits	Papier journal standard et amélioré : UPM News, UPM Brite, UPM EcoBasic H, UPM EcoPrime
Certificats	EMAS – Système européen de management environnemental et d'audit ISO 14001 – Système de management environnemental ISO 9001 – Système de Management de la qualité ISO 50001 – Système de Management de l'énergie OHSAS 18001 – Système de santé et de sécurité au travail Chaîne de traçabilité PEFC™ – Programme pour l'approbation de la certification forestière Chaîne de traçabilité FSC® – Forest Stewardship Council Tous les certificats peuvent être trouvés à partir du certificat Finder d'UPM (disponible sur www.upm.com/responsibility)
Labels environnementaux	EU Ecolabel
Accréditation	Agence de l'eau seine Normandie



La déclaration de responsabilité environnementale et sociétale 2017 de UPM Chapelle Darblay est un complément à la Déclaration environnementale des usines de pâtes et papiers d'UPM (disponible sur www.upm.com) et fournit des données sur les performances environnementales et des tendances pour l'année 2017. Les déclarations mises à jour chaque année par les usines et la déclaration environnementale d'UPM forment ensemble la déclaration EMAS commune d'UPM Corporation. La prochaine déclaration environnementale d'entreprise et son supplément seront publiés en 2019.

UPM conduit la bio-industrie forestière vers un avenir durable et passionnant axé sur l'innovation dans six domaines d'activité : UPM Bioraffinage, UPM Energy, UPM Raflatac, UPM Specialty Papers, UPM Paper ENA et UPM Plywood. Nos produits sont fabriqués à partir de matières premières renouvelables et sont recyclables. Nous servons nos clients dans le monde entier. Le groupe emploie environ 19 100 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 10 milliards d'euros. Les actions UPM sont cotées au NASDAQ OMX Helsinki. UPM – The Biofore Company – www.upm.com



Le marque de la gestion forestière responsable

Pour les produits FSC : www.fsc.org



Pour les produits PEFC : www.pefc.org



Revue de l'année 2017

Ce rapport donne des informations sur les performances environnementales et sociétales de l'usine et couvre les sujets les plus significatifs : les émissions dans l'air et l'eau, les déchets et matières premières. Cette année, le document comprend les performances sociétales à savoir la sécurité, la santé, l'emploi, la communauté et les taxes.

Autorisation administrative

UPM Chapelle Darblay fonctionne avec un arrêté préfectoral délivré par le Ministère de l'Environnement. Cet arrêté détaille les limites à respecter pour les émissions d'air et d'eau. Tout le personnel s'efforce de respecter les valeurs limites d'émission.

Certificat

Au cours de l'année 2017, nous avons décidé de changer notre système de management afin d'être certifié selon la nouvelle version ISO 14001. Grâce à l'implication de chacun, nous avons réussi en octobre.

Groupes de travail UPM

L'une des valeurs d'UPM est "Réaliser ensemble". Grâce à la coopération et au partage d'expériences entre les usines, nous avons décidé d'actions pour améliorer l'environnement, la santé et la sécurité. À titre d'exemple, Chapelle participe à des groupes de travail sur l'énergie et la sécurité avec des collègues d'Angleterre et d'Écosse.

Performance environnementale

Les incidents environnementaux sont enregistrés dans une base de données globale. Ils sont classés de 1 (insignifiant) à 5 (impact sérieux sur l'environnement). En 2017 comme en 2016, nous n'avons pas eu d'incidents de catégorie 4 et nous avons réduit de 30 % le nombre d'incidents de catégorie 3 (dépassement des valeurs limites d'émission) grâce au processus d'amélioration, à la prévention et à l'analyse des causes profondes suivi d'un plan d'action le cas échéant.

Performance santé et sécurité

La même base de données globale est utilisée pour enregistrer les incidents sécurité. Les incidents sécurité sont classés par catégories : visites sécurité, observation, presque-accident, accident sans arrêt et accident avec arrêt. UPM

est engagé dans la sécurité et a édité les standards qui protègent notre vie, Ces standards se veulent opérationnels et au plus près des exigences légales françaises. En 2017, nous avons réduit le nombre d'accidents avec arrêt en nous concentrant sur l'évaluation des risques des tâches, les modes opératoires et les visites sécurité.

Extrait de l'engagement UPM Chapelle Darblay

S'inscrivant dans la vision Biofore et les valeurs du groupe UPM, Chapelle Darblay s'engage à devenir une référence industrielle en matière de qualité, de sécurité, d'environnement et de maîtrise de l'énergie. Notre usine recherche l'excellence pour sa gamme de produits et œuvre à la mise en place d'une économie circulaire vertueuse pour les flux issus des procédés secondaires.

Notre engagement :

- prévenir les risques santé et sécurité, réduire le nombre d'accidents au travail et pendant les déplacements en appliquant les principes de prévention et l'analyse systématique de tous les incidents.
- réduire les impacts environnementaux ainsi que les phénomènes de pollution
- réduire notre consommation d'énergie et encourager l'achat de produits et de services éconergétiques
- surveiller les indicateurs de performance dans les domaines de la qualité, de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de l'énergie
- coopérer avec d'autres sites de production pour apprendre et appliquer les meilleures pratiques
- encourager l'innovation pour améliorer la compétitivité de l'usine
- respecter la législation et les exigences des parties prenantes



Jean Kubiak, Directeur Général
et Céline Pierre, Responsable des Systèmes de Management
et Coordinatrice Santé, Sécurité, En-vironnement.

Chiffres de Responsabilité 2017

Déchets



97 %

des déchets non dangereux sont recyclés
– 39 % sont utilisés comme engrais dans les champs
– 49 % des cendres sont réutilisées comme produit stabilisant le sol des décharges

Air



93 %

des émissions de CO₂ sont du CO₂ biogénique grâce à la combustion de la biomasse dans la chaudière CHP.

Sécurité



805

visites sécurité et observations de sécurité faites par les employés

600

actions de sécurité complétées en 2017

Énergie

86 %

de l'énergie des combustibles utilisés dans les chaudières provient des combustibles biogéniques.

Eau



Réduction de

35 %

de la demande chimique en oxygène en 2017 par rapport à 2016

Taxes



Impact des taxes locales =

2,7 millions d'euros

(montant divisé en 5 taxes locales et le montant exact de 2 d'entre elles sera connu au cours du deuxième trimestre)

Fibre recyclée



100 %

de papier recyclé utilisé dans le processus

Fibre certifiée



100 %

des fibres utilisées dans le procédé sont certifiées selon les normes PEFC™ et FSC®

Communauté



15

étudiants accueillis dans le cadre de la semaine de l'industrie afin de découvrir les métiers liés à l'industrie papetière. La semaine de l'industrie est promue par le ministère du travail.

Santé



161

employés ont des protections auditives moulées
– nombre de visites à l'infirmierie pour soins = 82

Chaîne d'approvisionnement



93 %

des matières premières sont qualifiées avec le code fournisseur UPM

Emploi



Nombre d'emplois directs =

205

- Jours de formation = 388
- Nombre d'emplois indirects (entrepreneurs) (estimé) équivalent temps plein = 37
- Nombre d'employés externes lors de la fermeture majeure en septembre 2017 = 472

Air



Nos émissions atmosphériques (poussières, dioxyde de carbone fossile, oxydes d'azote, dioxyde de soufre, acide chlorhydrique, acide fluorhydrique et carbone organique total) provenant de la chaudière biomasse sont surveillées en continu à l'aide d'analyseurs en ligne. Pour valider les contrôles et vérifier la conformité de nos émissions vis-à-vis des seuils réglementaires, un organisme externe accrédité effectue une analyse complète des gaz une à quatre fois par an. La faible utilisation de notre centrale et turbine à gaz nous permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre au minimum.

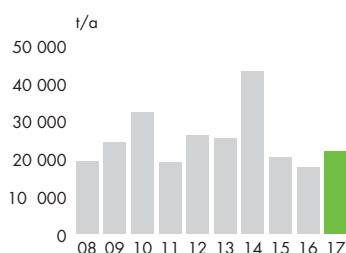
Les limites découlant de notre arrêté sont :

- Poussière: 10 mg/m³
- Dioxyde de soufre (SO): 50 mg/m³
- Oxydes d'azote (Non): 200 mg/m

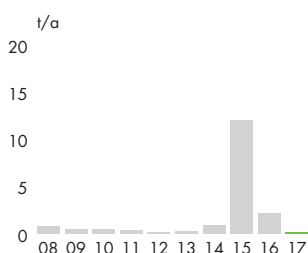
Les émissions dans l'air font partie de l'engagement environnemental d'UPM avec des objectifs pour 2020 et 2030.

En 2017, nous avons démarré un plan d'action spécifique en raison d'un décalage entre les résultats du laboratoire externes et les résultats des analyseurs internes. Ce plan est toujours en cours.

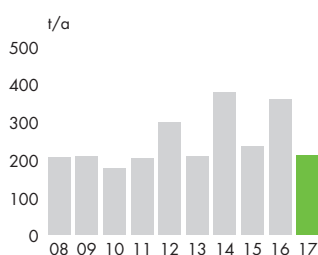
Dioxyde de carbone fossile, CO₂



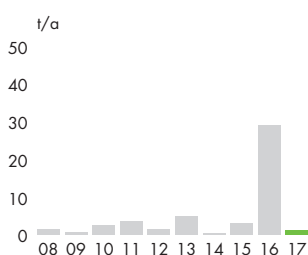
Dioxyde de soufre, SO₂



Oxydes d'azote, NO_x



Particules



Déchets

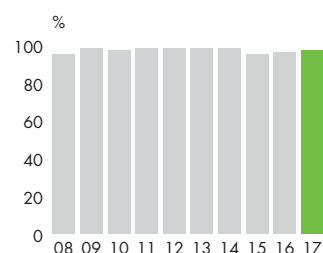


Notre politique est de réduire autant que possible les déchets à la source, puis de les trier et de les recycler ou de les réutiliser. Les déchets, classés en plusieurs groupes, sont triés sur site et passent par des procédures de traitement ou de valorisation convenues afin d'améliorer le tri à la source. Nous nous efforçons de trouver autant de solutions de récupération que possible pour nos déchets.

Les déchets provenant du processus de désencrage et de la station de traitement des eaux usées sont mélangés et brûlés avec de la biomasse achetée à l'extérieur dans la chaudière cogénération. Les cendres résultant de la combustion sont approuvées REACH.

Les déchets dangereux sont traités conformément au BSDD (Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux) et envoyés vers les processus appropriés. Chaque type de déchets quittant le

Taux de recyclage



Eau



site est enregistré dans le registre des déchets.

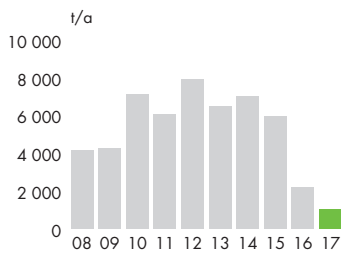
Notre taux de recyclage est stable. Une partie des déchets envoyés en décharge sont des déchets ménagers. L'autre partie est issue des procédés de fabrication. L'identification de ces déchets sera renforcée afin de réduire la production de déchets de procédé à la source afin de respecter l'objectif 2030 d'UPM : aucun déchet de procédé envoyé en décharge.

Chapelle Darblay reste actif dans la recherche d'idées pour augmenter la réutilisation de ses déchets à l'interne ou à l'externe en participant à un groupe de travail avec d'autres entreprises locales.

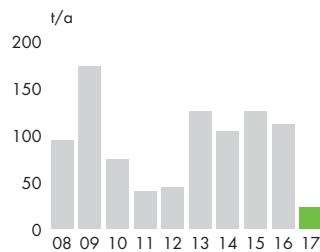
Les actions décidées et suivies par l'ingénieur environnement, le technicien d'analyse, le responsable de la station d'épuration et les équipes énergie ont permis d'améliorer la qualité de l'eau à la sortie de la station d'épuration en termes de demande chimique en oxygène (DCO), matières en suspension (MES), demande biologique en oxygène (DBO₅) et surtout après un arrêt technique de l'usine.

À titre d'exemple, nous avons divisé par plus de 30 % la quantité de DCO par tonne de papier et nous avons égalé la meilleure année depuis 11 ans. Cependant, nous continuons à planifier des actions afin d'atteindre les objectifs de 2020 et de stabiliser le fonctionnement de la station de traitement des eaux usées.

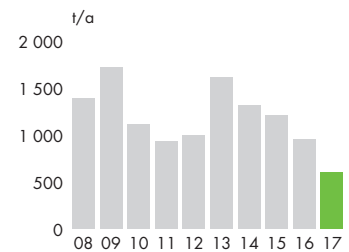
Déchets vers décharges



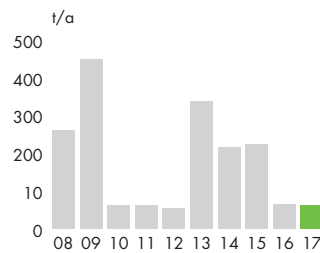
Demande biologique en oxygène, DBO₅



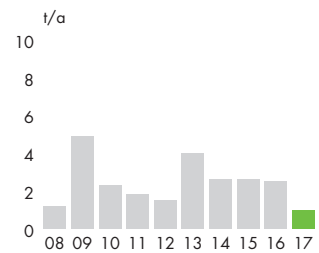
Demande chimique en oxygène, COD



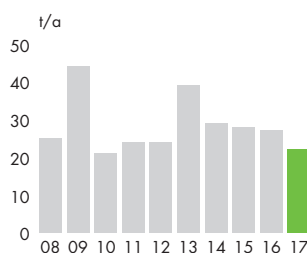
Matières en suspension, MES



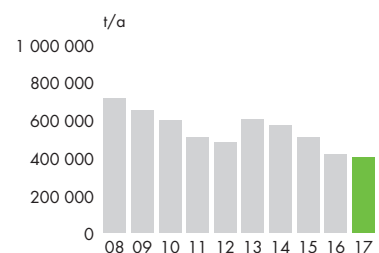
Phosphore, P



Azote, N



Volume d'effluents m³



Responsabilité sociétale

La sécurité d'abord !

Chez Chapelle Darblay comme à UPM, la santé et la sécurité des employés, des visiteurs et de toutes les autres personnes touchées par nos activités sont d'une importance primordiale. Notre objectif est d'être le leader de l'industrie en matière de sécurité. Grâce à l'initiative « Step Change in Safety » à l'échelle de l'entreprise, les résultats en matière de sécurité s'améliorent.

Nous insistons sur le fait que nos partenaires commerciaux et leurs employés sur nos sites respectent les règles et les standards que nous avons établis pour nous-mêmes. Les sous-traitants d'UPM qui travaillent sur nos sites de production doivent avoir une connaissance de base des procédures de sécurité d'UPM et, en outre, bénéficier d'une formation spécifique en matière de sécurité. Les intervenants doivent effectuer l'accueil sécurité UPM, qui présente et démontre les exigences de sécurité de base.

Parce que « la sécurité commence avec moi », tous les employés sont encouragés à faire des observations sur la sécurité et tous les responsables effectuent des visites sécurité dans le nouvel outil unique. Cela permet de mettre en

place des actions pour prévenir les accidents.

En 2017, nous avons identifié les zones où les risques d'accident entre les piétons et les véhicules peuvent survenir afin de planifier les actions comme la mise en place de barrières, la mise à jour des modes opératoires,... pour prévenir les accidents.

S'engager avec la société

Un dialogue efficace avec les parties prenantes est un élément clé du succès d'UPM. Nos parties prenantes les plus importantes sont les clients, les employés, les fournisseurs, les autorités et les principaux décideurs, les médias, les organisations non gouvernementales et les communautés locales.

Nous travaillons avec les communautés et les sociétés locales de plusieurs façons. Nous nous engageons à développer la vitalité des communautés proches de nos opérations à travers une coopération active et un dialogue ouvert avec les différentes parties prenantes ainsi que, par exemple, des parrainages et des dons. Nous faisons de la responsabilité sociale

une réalité grâce à notre engagement fort envers des pratiques commerciales responsables et éthiques partout où nous opérons.

Notre impact économique est également important localement et nationalement, et nous favorisons la transparence des questions fiscales. UPM s'engage à payer toutes les taxes légales indirectes, directes et autres, et à déposer, rapporter et divulguer les informations requises pour se conformer aux exigences légales en vigueur et aux objectifs de transparence d'UPM.

Collaboration avec la société locale

À Chapelle Darblay, nous sommes actifs dans la formation et la sensibilisation de jeunes professionnels à l'industrie du papier. Nous donnons à plusieurs écoles la possibilité de visiter l'usine avec des groupes d'étudiants intéressés par la fabrication du papier, le recyclage, la sécurité, la maintenance.

Nous participons à la Semaine de l'industrie dont les objectifs sont :

- renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses emplois ;
- sensibiliser les jeunes aux métiers de l'industrie ;

- promouvoir la mixité des emplois et la place des femmes dans l'industrie ;
- informer le grand public des besoins de recrutement de l'industrie ;
- promouvoir l'image d'une industrie moderne, innovante et écologique...

Ce programme est géré au niveau national par le ministère de l'économie et des finances via la Direction générale des entreprises (DGE).

De nombreux partenaires (Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Travail, Emploi, Formation Professionnelle et Dialogue Social, Agriculture, Agroalimentaire et Forêt, Culture et Communication...) contribuent au succès de la Semaine de l'Industrie chaque année.

Achats responsable et fournisseurs qualifiés

UPM est engagée dans des pratiques d'achats responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs pour garantir qu'ils comprennent et respectent toutes les exigences de l'entreprise en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

UPM demande à chaque fournisseur d'appliquer le code fournisseur UPM qui définit les exigences minimales de conformité des fournisseurs en matière de responsabilité environnementale, de droits de l'homme, de pratiques de travail, de santé, sécurité et de sécurité des produits. Le Code des fournisseurs est complété par des règles plus détaillées, des directives et des exigences des fournisseurs, telles que la liste des substances réglementées pour les entreprises de pâtes et papiers.

La performance environnementale et sociale des fournisseurs est suivie par la collecte et l'analyse régulière des données. Sur la base des évaluations des risques que nous effectuons, nous sélectionnons les fournisseurs dont nous souhaitons étudier la performance de plus près. Si des non-conformités sont trouvées, le fournisseur est obligé de prendre des mesures correctives. Nous suivons activement les résultats de ces actions, et sommes prêts à soutenir nos fournisseurs avec notre savoir-faire afin de les aider à améliorer leurs performances.



Paramètres environnementaux 2017

Les chiffres relatifs à la production ainsi qu'à la consommation de matières premières et d'énergie sont publiés au niveau du groupe dans la déclaration environnementale d'UPM.

Capacité de production	Papier journal	250 000 t
Matières premières	Pâte issue de fibres recyclées Produits chimiques	Voir la déclaration environnementale d'UPM pour plus d'informations
Énergie	Combustibles fossiles Biocarburants	Voir la déclaration environnementale d'UPM pour plus d'informations
Émissions dans l'air	Dioxyde de carbone, CO ₂ (fossile) Oxydes d'azote, NO _x Dioxyde de soufre, SO ₂ Particules	21 691 t 211 t 0,136 t 1,1 t
Prise d'eau	Volume d'eau de surface et d'eau municipale	16 181 517 m ³
Effluents	Volume des effluents Demande biologique en oxygène, DBO ₅ Demande chimique en oxygène, DCO Total matières en suspension, MES Azote, N Phosphore, P	3 970 922 m ³ 23 t 597 t 62 t 22 t 1 t
Déchets	Volume total de déchets (sans déchets dangereux) dont : – Cendres – Boues – Écorce et autres résidus de bois – Mâchefer – Déchets de désencrage (non fibreux) – Autres Taux de récupération (sans déchets dangereux) Déchets dangereux	36 553 BDt 29 055 BDt 2 690 BDt 138 BDt 2 709 BDt 0 BDt 1 961 BDt 97,0 % 121 t
Taille de la zone de l'usine		33 ha



Performance par rapport aux objectifs de 2017

OBJECTIFS	RÉUSSITE	COMMENTAIRES
0 Incidents Clean run de catégorie 3	Non	Chapelle a eu 2 catégories 3 en 2017. Une pour le dépassement de MES et une pour le dépassement de NOX par rapport aux valeurs limites d'émission. Analyse des causes profondes effectuée et plan d'action en cours.
0 Incidents Clean run de catégorie 4	Oui	
Respect total des valeurs limites d'émission	Non	Les 2 catégories 3 font état d'un dépassement des valeurs limites
Réduction du volume d'effluents rejetés au milieu naturel	Non	L'objectif de réduction du volume d'eaux usées traitées est reporté à 2018

Objectifs pour 2018

OBJECTIFS

Incidents Clean run de catégorie 3 égal à 0

Incidents Clean run de catégorie 4 égal à 0

Volume effluent / tonne de papier (objectif 2020) = 11 m³ / t

Presque Accidents + Observations de sécurité = 2 / employé (207) / année = 414

Toutes les observations de sécurité, les presque accidents et les accidents sont clos en moins de 6 semaines

10 visites sécurité / responsable (20) = 200



Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation

M. Bruno Jacquet, vérificateur environnemental EMAS, ECOCERT, portant le numéro d'agrément COFRAC n°4-0011 rév.18 - FR-V-0010, accrédité ou certifié pour les codes NACE 17, déclare avoir vérifié si le site ou l'organisation dans son ensemble, figurant dans la déclaration environnementale de UPM Chapelle Darblay (France – 76530 Grand Couronne), (n° d'agrément FI-000058), respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS). La portée d'accréditation est disponible sur www.confrac.fr

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions, du règlement (CE) n° 1221/2009,
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,

– que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités du site exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Paris (France), le ~~09 mai 2018~~

28 mai 2018
B. J.

Bruno Jacquet
Vérificateur ECOCERT Environnement



www.upm.fr

UPM France SAS
Etablissement Chapelle Darblay

CD3-BP1
76530 Grand-Couronne-France
Tel: +33 (0)2 35 18 40 00
Fax +33 (0)2 35 18 40 40

Contact :

Céline Pierre
Responsable des systèmes de
management, coordinatrice HSE
Tel. +33 (0) 2 35 18 40 00
Email: celine.pierre@upm.com